

Conditions générales

1. **Général** Les conditions stipulées ci-après sont valables pour tous les contrats, livraisons et autres prestations, tant qu'ils n'ont pas été modifiées ou exclues par écrit par le vendeur. Les conditions de l'acheteur n'ont pas de validité, même si le vendeur ne s'y oppose pas expressément.
2. **Offre et contenu de livraison**
 - 2.1. Les offres sont de tout temps sous réserve de changement. Les données telles que photographies, esquisses, indications de poids et de mesure restent libres, tant qu'elles n'ont pas été spécialement engagées.
 - 2.2. Le contrat est valable après acceptation écrite de la commande par le vendeur. Le vendeur est toutefois tenu à communiquer immédiatement après vérification un éventuel refus de commande.
 - 2.3. La confirmation écrite fait foi pour le contenu de la commande. Tous changements, modifications orales, clauses accessoires nécessitent une confirmation écrite du vendeur.
 - 2.4. Des changements de construction ou de livraison restent sous réserve dans la mesure où ces derniers n'influencent pas particulièrement le produit et que l'acheteur ne subit pas de préjudice.
 - 2.5. Si le vendeur prend connaissance après signature du contrat que la solvabilité de l'acheteur est douteuse il est en droit de demander un prépaiement ou des garanties correspondantes et, en cas de refus, de se retirer du contrat. Ceci est également appliqué si des paiements de contrats antérieurs sont échus, même après plusieurs rappels.
3. **Prix et paiement**
 - 3.1. Les prix s'entendent départ atelier CH-8912 Obfelden, exempt de toute taxe et assurance
 - 3.2. Les paiements sont à régler selon le contrat de vente. Tout dépassement de délais sera frappé de frais de rappel ainsi que d'un intérêt bancaire valable dans le pays du vendeur majoré de 8 %.
4. **Délais de livraison et dépassement**
 - 4.1. Les délais de livraison ne sont qu'approximatifs, toutefois le vendeur s'efforce de les tenir. Le délai commence au jour de la signature du contrat et après réception de l'acompte convenu.
 - 4.2. Un retard de livraison ne donne aucun droit à une annulation de l'ordre ni à des dommages-intérêts. En cas de force majeure ou d'imprévu indépendant de la volonté du vendeur le délai de livraison se prolonge dans la même mesure.
5. **Réserve de propriété et droit d'auteur**
 - 5.1. La marchandise livrée reste propriété du vendeur jusqu'au paiement complet
 - 5.2. Il est interdit de communiquer ou de transmettre à des tiers tous dessins ou descriptions techniques
6. **Garantie**
 - 6.1. La durée de garantie pour un véhicule neuf est d'une année ou de 2'000 h durant les premiers 12 mois dès la date de livraison. La durée de garantie pour des pièces de rechange est de six mois. Pour les composants sont appliqués les garanties des différents fabricants. Une réparation ou un échange de pièces ne donne pas droit à une prolongation de garantie.
 - 6.2. La garantie n'est applicable que pour la réparation ou l'échange de pièces défectueuses. Sont exclus de garantie les dégâts suite à une fausse manipulation, une non-observation des prescriptions d'utilisation, de maintenance et d'agent moteur, une négligence, une maintenance insuffisante, un accident, une violence extérieure, des réparations effectuées par des tiers non-autorisés, une usure normale et un dépassement de la charge admissible.
 - 6.3. Toute défectuosité, respectivement tout manque de caractéristiques confirmées de l'objet doit être annoncé par écrit dans les 8 jours dès réception du véhicule en indiquant son genre et son étendue.
 - 6.4. Les travaux de garantie doivent être exécutés par le vendeur ou par un atelier de réparation désigné par le vendeur. Les prestations de garantie contiennent les coûts de travail et de matériel. Les frais de déplacement et les coûts d'approvisionnement ne sont pas inclus.
 - 6.5. La justification du défaut au lieu de travail du véhicule endommagé et sont transport chez le constructeur ou chez le réparateur désigné incombe à l'acheteur.
 - 6.6. Lors d'un dégât, pendant et en dehors de la durée de garantie, aucune indemnisation pour perte d'utilisation n'est acceptée.
7. **Lieu d'exécution et tribunal compétant sont à Affoltern am Albis (Suisse).**